



**Communiqué 2024-11
Le 19 février 2024**

Changement du régime d'assurance collective

Aux membres,

Pour faire suite à de multiples tractations et complications depuis plus d'un an, nous sommes extrêmement heureux de confirmer que toutes les ficelles ont été attachées pour assurer le transfert du régime d'assurance santé (médicaments et soins) ainsi que l'assurance-vie, nous restons avec Beneva mais sous un autre régime (6000). L'assurance traitement restera tel quel. Soulignons que sans l'aide de l'AFPC et de la FTQ ce dossier n'aurait pas pu être possible.

Vous trouverez ci-joint un document de Beneva qui vient expliquer tous les enjeux d'adhésion pour nos membres. Nous vous faisons suivre le « zoom sur les protections » pour la tarification.

Ce changement entrera en vigueur le 4 avril prochain, si des problèmes individuels surgissent, et en lien avec notre constitution, vous pourrez vous référer à M. André Gallant, vice-président SST de la Fraternité ainsi qu'au numéro de téléphone inscrit dans la publication de Beneva. Prenez note aussi que dans les cas de CNESST, c'est aussi M. Gallant qui est la porte d'entrée à vos dossiers.

Merci

Votre exécutif